MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

07-11-2022-078-I

Envoyé en préfecture le 22/11/2022 Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID: 064-216401604-20221107-07_11_2022_078I-DE

OBJET / GAIA

Tarifs aire de camping-cars applicables au 1er janvier 2023

DATE DE CONVOCATION : DEIALDIAREN DATA :

31 octobre 2022

Nombre de conseillers en Exercice / ordezkarien kopuru orokorra: 29

Nombre de présents / 28 hor zirenak:

Nombre de votants / 29 bozkatu dutenak :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak: M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherechar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatceguy, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea: Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u> : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'aire de camping-cars à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Stationnement:

Services proposés hors stationnement:

Eau 4.00 € Vidange gratuit

Demandes de remboursement par les camping-caristes :

De manière très exceptionnelle, il est autorisé le remboursement pour des départs anticipés liés aux cas suivants :

- Raisons médicales ;
- Raisons familiales;
- Mesures gouvernementales (confinement...)
- Annulation cure thermale à l'initiative de l'établissement thermal.

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

07-11-2022-078-1

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID: 064-216401604-20221107-07_11_2022_078I-DE

Des justificatifs devront être apportés à l'appui de toutes demandes de remboursement pour les motifs listés ci-avant. Tout autre motif fera l'objet d'un refus par la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme:

Jean-Paul Eyherachar Saioko idazkaria Christian DEVEZE

Christian DEVEZE

Christian DEVEZE

Christian DEVEZE

Kanboko Auzapeza